

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 décembre 2009
(convocation du 11 décembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Décembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTimple Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGIRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH' Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 11 h 50 et à partir de 13 h 15
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU J-C à cpter de 11 h 20
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à cpter de 11 h 00
M. SEUROT Bernard à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme. LACUEY Conchita à M. DAVID Alain
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. LAURENT Wanda
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GAUTE Jean-Michel
M. CAZENAVE Charles à M. DUPOUY Alain

Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence
M. COUTURIER J- L à M. EGIRON J-F à cpter de 11 h 30
M. DAVID Yohan à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 11 h 00
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à cpter de 12 h 00
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. BREZILLON Anne
M. MERCIER Michel à M. DUBOS Gérard à cpter de 11 h 00
M. PALAU Jean-Charles à Mme. PARCELIER Muriel
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à cpter de 12 h 15
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques à cpter de 12 h 00
M. REIFFERS Josy à M. GUYOMARCH' Jean-Pierre

EXCUSE :

M. MOULINIER Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Construction du tramway 3ème phase - Marché de maîtrise d'œuvre pour la création de la ligne D - Marché n° 8 307 U - Prestations supplémentaires - Avenant n° 1 - Autorisation

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le projet des extensions du tramway (phase 3) comprend la création de la ligne D entre le centre de Bordeaux et les boulevards (le périmètre des études préliminaires étant plus étendu jusqu'à Eysines et Le Haillan).

Pour sa réalisation, le marché de maîtrise d'œuvre n°8 307 a été notifié au groupement EGIS RAIL / DUBUS Richez pour un montant total de 3 955 361 € ht.

Le marché est divisé en une tranche ferme et deux tranches conditionnelles :

- la **tranche ferme** comprend les études préliminaires (EP) pour deux branches au-delà des boulevards (des boulevards jusqu'au carrefour de Cantinolle en limite d'Eysines et Le Taillan-Médoc (environ 7,4 km) ainsi que des boulevards jusqu'au carrefour Jean-Mermoz en limite d'Eysines et Le Haillan en desservant la mairie de Bordeaux Caudéran (environ 7,1 km) pour un montant d'honoraires de 1 213 522,80 € ht ;
- la **tranche conditionnelle 1** concerne les études d'avant-projet (AVP) et notamment l'élaboration des documents d'enquête publique pour le périmètre allant du centre de Bordeaux aux boulevards (1,8 km) pour un montant d'honoraires de 959 764,10 € ht ;
- la **tranche conditionnelle 2** confie les missions allant du projet (PRO) jusqu'à la mise en service, en passant par le suivi des travaux pour un montant d'honoraires de 1 782 074,10 € ht.

Objet de l'avenant n°1 :

- Modification de la raison sociale du cotraitant Dubus Richez

Par lettre en date du 5 mars 2009, la société Dubus Richez (SARL d'architecture) a indiqué son changement de nom, consécutif au départ de Bertrand Dubus, cédant ses parts à Thomas Richez.

Celle-ci devient la société SAS Richez Associés, conservant les collaborateurs et s'engageant par conséquent à poursuivre le contrat dans les mêmes conditions.
Il convient d'acter de ce transfert dans le présent avenant, sans incidence sur les obligations contractuelles.

Etude complémentaire sur l'utilisation du chemin de fer de ceinture

Dans le cadre des réunions de concertation, une alternative de tracé a été identifiée pour la desserte du Bouscat, par le passage par la voie ferrée de ceinture. Cette solution doit être analysée et comparée à la solution de base pour permettre aux élus, techniciens et à la population de juger de sa pertinence.

Cette étude est évaluée à 10 000 € ht, et vient augmenter la mission Avant-Projet (AVP) – tranche conditionnelle n°1.

Allongement du périmètre du dossier de DUP

Dans le marché, le maître d'œuvre se voit confier la mission « assistance aux procédures administratives » (APA), et notamment l'élaboration des dossiers d'enquête publique. Cette mission fait partie de la tranche conditionnelle 1, son périmètre est donc du centre de Bordeaux jusqu'aux boulevards (1,8 km).

Dans un souci de présenter aux services de l'Etat un réseau global de transports en commun, et plus précisément le projet de desserte du quadrant nord-ouest en tramway, il est demandé au maître d'œuvre d'élargir le périmètre des dossiers d'enquêtes publiques jusqu'à Cantinolle (Eysines).

Le délai d'exécution de cette étude est fixé au 15 janvier 2010 par la remise du dossier d'enquête préalable pour ce périmètre étendu.

Cette étude est évaluée à 150 000 € ht, et vient augmenter la mission Assistance aux Procédures Administratives (APA) – tranche conditionnelle n°1.

Incidence financière :

Cet avenant augmente la tranche conditionnelle n°1 de $150\ 000 + 10\ 000 = 160\ 000$ € ht.

	Montant initial (en € ht)	Montant de l'avenant (en € ht)	Montant après avenant 1 (en € ht)
Tranche ferme	1 213 522,80		1 213 522,80
TC 1	959 764,10	+ 160 000,00	1 119 764,10
TC 2	1 782 074,10		1 782 074,10
Total	3 955 361,00	+ 160 000,00	4 115 361,00
		+ 4 %	

Le financement de ces travaux est à imputer au budget Annexe Transports, Chapitre 20, Compte 20310002 - Programme TW30 – Exercices 2009 et suivants.

En application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est consultable par les Conseillers communautaires à l'immeuble Le Guyenne à la Direction Centrale des Achats et Marchés - 6^{ème} étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Vu l'article 20 du code des marchés publics,

Vu la délibération n°2008/0431 en date du 18 juillet 2008 autorisant la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la création de la ligne D,

Entendu le rapport de présentation

Considérant qu'il convient d'acter de la modification sociale de la société Dubus Richez, de prévoir la réalisation d'une étude complémentaire sur l'utilisation du chemin de fer de ceinture et d'étendre le périmètre d'étude du dossier d'enquête préalable à la DUP de la ligne D jusqu'à Cantinolle (Eysines),

DECIDE

ARTICLE 1 : Le projet d'avenant mis à la disposition des élus est approuvé.

ARTICLE 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 au marché n°08 307 U pour un montant de 160 000 € ht, portant le marché à 4 115 361,00 € ht, décomposé comme suit :

- * Tranche ferme : 1 213 522,80 € ht
- * Tranche conditionnelle 1 : 1 119 764,10 € ht ;
- * Tranche conditionnelle 2 : 1 782 074,10 € ht.

ARTICLE 3 : La dépense sera à imputer sur les crédits ouverts à cet effet au budget Annexe Transports, Chapitre 20, Compte 20310002 - Programme TW30 – Exercices 2009 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 décembre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE

11 JANVIER 2010

PUBLIÉ LE : 11 JANVIER 2010

M. GÉRARD CHAUSSET